



EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 210 / 2025

*Objet : Réglementation
temporaire de la circulation et
du stationnement « Tour de
l'Avenir Femme 2025 »*

Le Maire de la Commune Nouvelle de Vaugneray,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.411 et suivants,
VU le Code de la voirie routière,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-2
et L. 2213,
VU le Code de justice administrative et notamment son article R. 421-1,
VU la demande présentée par A-VELO (19, Rue du Sergent Blandan – 69001 Lyon),
VU l'arrêté 2025 – DIM – SMPR – N°61 du Conseil Départemental du Rhône,
CONSIDERANT que pour permettre le passage du « Tour de l'Avenir
Homme 2025 », en agglomération, il convient de réglementer la circulation et le
stationnement de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident et
d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits sur les voies
suivantes, le dimanche 24 août 2025 : Rue de Verville, Rue des Fontanières,
Rue du Chardonnet, Route de Bordeaux. La fermeture et la réouverture de la
circulation se fera à l'initiative de la gendarmerie.

Les véhicules du Service Départemental – Métropolitain d'Incendie et de
Secours ne sont pas concernés par cette réglementation.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la mise en place des signaleurs.

Article 3 : Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 (deux) mois à compter
de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié au
recueil des actes administratifs.

Article 5 : Copies du présent arrêté seront transmises à :
Service Départemental – Métropolitain d'Incendie et de Secours,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône,
Escadron Départemental de Sécurité Routière du Rhône,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Vaugneray, le 29 juillet 2025

Le Maire,
Daniel Jullien



Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 30.07.2025

Mairie de Vaugneray 1, place de la Mairie 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

Arrêté n° 210/ 2025